## DEPARTEMENT DE LA DRÔME

## MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 juin 2020

Présents : ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian.

Excusé : MILLET Jérôme ( a donné pouvoir à BLAIN Bruno)

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

1. Point chênes chemin de Milmande :

Monsieur le Maire autorise Madame BOYER à prendre la parole. Elle fait part de ces échanges de courrier avec la mairie et déclare être en possession de 3 devis pour l'abattage, démontage, broyage du chêne. Elle indique sa décision de choisir l'offre la moins disante d'un montant de 2500 €. Elle estime par ailleurs que la formulation définie dans le rapport d'expertise situant le chêne sur la limite de la parcelle B1275 avec la route communale, peut déboucher sur une participation financière de la mairie. Décision du Conseil municipal à prendre.

- 2. Décision à prendre sur mise à disposition des espaces communaux : Monsieur le maire indique que dans le contexte actuel lié au COVID-19, il convient de prendre une décision sur la mise à disposition ou non des espaces communaux. Le conseil municipal, après en avoir délibérer, décide à l'unanimité :
- de ne pas autoriser les espaces communaux à la location durant les mois de iuillet et août
- autorise l'accès à l'Espace "Suzanne & Louis BOREL" pour la tenue des conseils municipaux et pour les éventuelles assemblées générales des Associations.
- L'ensemble des participants devra observer le respect des gestes barrières.
- L'utilisation des salles en septembre reste liée à l'évolution de l'épidémie.
- 3. Désignation des Délégués RAO (2 titulaires 2 suppléants) :
- Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne : Délégués titulaires :
- CORNAND Jean-Jacques,
- NOUVEL Alain

Délégués suppléants :

- BLAIN Bruno
- THIRIOT Christian
- 4. Désignation des délégués PARC (1 titulaire 1 suppléant) :
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- \* Désigne Délégué titulaire : Jean-Claude ARDISSON
  - Déléquée suppléante : Catherine MORIN

5. Désignation des membres de la commission des impôts :

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit proposer 24 contribuables afin de permettre au Directeur régional/départemental des finances publiques de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission, composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, sera présidée par Monsieur le Maire. Dans un premier temps, il propose d'inscrire l'ensemble des conseillers municipaux et de faire ensuite un appel à candidatures auprès des habitants, dans l'objectif de pouvoir nommer les 14 personnes restantes lors du prochain conseil municipal du 17 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose la nomination de l'ensemble des conseillers municipaux
- Décide d'attendre le conseil municipal du 17 juillet pour se prononcer sur la nomination des 14 personnes restantes après appel à candidatures.
- 6. Désignation des Référents de hameaux :

Monsieur le Maire propose la désignation de quatre référents élus de hameaux. Un appel à candidatures sera lancé dans le prochain bulletin municipal pour compléter les référents élus des référents citoyens des hameaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Laurence MARCHAL et Chantal DUMAS référentes élues pour les guartiers Granges, Bastie, Retrache;
- Désigne Jean-Claude ARDISSON et Jean-Guy DRAMAIX référents élus pour les quartiers Jonchiers, Brunots.
- 7. Décision à prendre sur les taux des taxes directes locales :

Pour information, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 13.27 %
- Taxe foncière non bâti : 53.19%
- CFE: 17.35%
- 8. Délibération fixant le seuil minimum des poursuites à 30 € :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin d'éviter l'intervention de l'huissier pour le non règlement des sommes inférieures à un montant de 30.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

## -Questions diverses :

- \* Prochain conseil municipal le 17 juillet à 19h (vote du budget).
- \* commission des impôts : appel à candidatures sur le bulletin municipal.
- \* Intervention aux Brunots : problème de parking, incivilité de certains randonneurs pour garer leur véhicule, pose de panneaux, stationnement gênant... Un propriétaire propose de mettre à disposition de la commune une petite parcelle pour garer 5 véhicules.
- \* Présence de plus en plus fréquente de camping car sur l'emplacement réservé à l'escalade. Cet emplacement est référencé sur un site internet.
- \* Problème d'encombrants et d'incivilités aux containers poubelles.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 03 juillet 2020

Le Maire, Christian THIRIOT